



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Autorisation du dépôt permis de construire à Sceaux Habitat pour la réalisation d'une structure multi-accueil de petite enfance sur le site Albert 1<sup>er</sup> et l'aménagement des espaces publics**

Séance du 30 juin 2016

Convocation du 24 juin 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le trente juin à 19 h 38, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-quatre juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, MM. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, MM. Xavier Tamby, Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par Mme Sylvie Bléry-Touchet,  
M. Patrice Pattée par Mme Chantal Brault,  
M. Jean-Louis Oheix par M. Thibault Hennion,  
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par M. Philippe Laurent,  
M. Thierry Legros par Mme Isabelle Drancy,  
Mme Sakina Bohu par Mme Florence Presson,  
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etait absente :

Mme Catherine Lequeux

Secrétaire de séance :

M. Timothée Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 30 juin 2016

**OBJET : Autorisation du dépôt permis de construire à Sceaux Habitat pour la réalisation d'une structure multi-accueil de petite enfance sur le site Albert 1<sup>er</sup> et l'aménagement des espaces publics**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu sa délibération du 26 juin 2002 approuvant la municipalisation de la crèche du 51 rue du Lycée et la convention de municipalisation,

Vu ses délibérations du 29 juin 2006 et du 26 juin 2008 approuvant la prise en considération d'un projet d'aménagement dans le secteur Albert 1<sup>er</sup>, d'une part, et approuvant un périmètre d'études, d'autre part,

Vu ses délibérations du 17 décembre 2015 prenant acte du bilan de la concertation sur le secteur de projet Albert 1<sup>er</sup> et approuvant les orientations d'aménagement,

Considérant qu'il est prévu, sur le lot n°1 du secteur de projet Albert 1<sup>er</sup>, la réalisation au sein d'une même entité bâtie, d'un programme comprenant :

- une structure multi-accueil de petite enfance en rez-de-chaussée, dont la ville de Sceaux est maître d'ouvrage ;
- une résidence pour étudiants aux étages supérieurs, dont Sceaux Habitat est maître d'ouvrage.

Vu sa délibération du 19 juin 2014 approuvant la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la ville de Sceaux à Sceaux Habitat, pour la réalisation de deux structures multi-accueil de petite enfance sur le site Albert 1<sup>er</sup> et l'aménagement des espaces publics,

Considérant que le projet prévoit :

- une superficie de crèche d'environ 1300 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SP) pour 80 places,
- une résidence pour étudiants d'une superficie d'environ 2500 m<sup>2</sup> pour 120 logements incluant un local vélo de 90 m<sup>2</sup>,
- une superficie d'espaces verts de 560 m<sup>2</sup>;

Considérant que le projet est aujourd'hui finalisé et qu'un permis de construire peut être déposé,

Considérant que le foncier concerné par le projet est aujourd'hui affecté à un parking qui dessert la gare RER de Sceaux et qu'une partie de cette emprise est nécessaire à la réalisation du projet,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le principe de déclassement partiel du parking Albert 1<sup>er</sup> sur les emprises nécessaires à la réalisation du projet avant la délivrance du permis de construire.

Article 2 : d'autoriser SCEAUX HABITAT à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation du projet :

- de construction d'une crèche d'environ 1300 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SP) pour 80 places,
- d'une résidence pour étudiants d'une superficie d'environ 2500 m<sup>2</sup> pour 120 logements incluant un local vélo de 90 m<sup>2</sup>,
- d'une superficie d'espaces verts de 560 m<sup>2</sup>.

Article 3 : la présente délibération sera transmise à la préfecture des Hauts-de-Seine

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Laurent*